

**Examen 5: Accidents (branche 1a)
socles de compétences connaissances de base**

1	Expliquer l'intervention de la sécurité sociale en cas d'accident de la vie privée et d'accident du travail et établir le lien avec les assurances "accidents".
2	Savoir qu'il existe différents types de formules d'assurance et en connaître l'objet (par ex., vie privée, 24h/24h, sport, circulation, conducteur, ...).
3	Expliquer les principales garanties : « incapacité/invalidité temporaire/permanente », « décès », « frais médicaux ».
4	Déterminer les prestations possibles : prestations forfaitaires ou prestations indemnitaires.
5	Déterminer les modalités de calcul des prestations forfaitaires en cas d'incapacité temporaire et d'incapacité permanente.
6	Expliquer la différence entre incapacité « physiologique » et incapacité « économique » et préciser les modalités d'intervention « graduelle ».
7	Expliquer les notions suivantes dans la cadre de l'assurance accidents : <ul style="list-style-type: none"> - accident - assurances accidents individuelles et collectives - consolidation des lésions - formule de prestation cumulative/progressive - incapacité/invalidité physiologique et économique - état préexistant invalidité.
8	Savoir quels sont les risques légalement et habituellement exclus (sports, hobbies et professions à risque, acte téméraire).
9	Enumérer les paramètres intervenant dans la tarification.
10	Déterminer les taxes et les charges sur les primes, savoir quelle est la fiscalité des primes et des prestations.